



JEU CONCOURS

“Dessine la maison de tes rêves en 2030”

Juin 2021

RÈGLEMENT :

ART. 1 : Candidats

L'Office Public de l'Habitat et de l'Immobilier Social du Puy-de-Dôme organise un concours de dessin pour les enfants de 6 à 12 ans, dont les parents sont locataires OPHIS.

Article 2 - Thème

Le thème retenu pour ce jeu est : « Dessine la maison de tes rêves en 2030 ». Les candidats devront imaginer la maison de leur rêve en 2030.

Article 3 – Modalités de participation

Ce jeu-concours se déroule entre le 1er juin et le 31 août 2021. Il est gratuit et sans obligation d'achat. Les participants doivent être âgés entre 6 et 12 ans maximum et leurs parents doivent être locataires OPHIS.

Les participants devront réaliser leur dessin sur une feuille de format A4 (21 x 29,7 cm) ou A3 maximum et envoyer leur dessin à OPHIS accompagné de la fiche de participation renseignée et l'autorisation parentale signée, disponibles sur le site internet www.ophis.fr ou comportant :

- ✓ nom, prénom et âge de l'enfant participant,
- ✓ l'autorisation parentale indiquant le(s) nom(s) et prénom(s) du ou des parent(s) de l'enfant,
- ✓ l'adresse postale complète,
- ✓ le numéro de téléphone,
- ✓ ainsi que la mention "J'ai lu et j'accepte les conditions du règlement du jeu concours d'OPHIS Dessine la maison de tes rêves en 2030" ; date + signature

Une seule participation par enfant sera acceptée.

Envoi des dessins :

- **E-mail** : les participants devront envoyer une photo de leur dessin ainsi que toutes les informations demandées à l'adresse ophiscontact@ophis.fr en précisant en objet "Jeu concours 70 ans - dessin".
- **Voie postale** : OPHIS « jeu concours 70 ANS – Dessin », 32 Rue de Blanzat CS 10522, 63 028 Clermont-Ferrand Cedex 2.

Les participations seront clôturées le 31 août 2021 à 12H.

Les bulletins comportant des coordonnées incomplètes ou ne respectant pas le présent règlement seront éliminés. Les dessins jugés hors sujets seront écartés.

Article 4 – Jury

Un jury composé de 8 membres (3 membres du personnel OPHIS, 3 membres du Conseil d'administration et 2 membres du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme) se réunira pour sélectionner les gagnants.

Article 5 - Désignation des gagnants

Les 5 gagnants seront désignés par le Jury.

La liste des gagnants sera ensuite communiquée via le site internet www.ophis.fr, les réseaux sociaux, ainsi que dans le journal des locataires.

Article 6 – Critères de sélection

Les critères pris en compte par le jury seront :

1. le respect du thème
2. l'originalité
3. la qualité artistique

Article 7 - Lots

Les lots seront répartis entre les gagnants de la manière suivante :

- 1er prix : Une tablette & le gagnant participera à un groupe d'échange sur un nouveau projet d'habitat d'OPHIS Puy-de-Dôme [valeur >200€]
- 2ème prix : Un bon d'achat de 150€ à la Librairie des Volcans.
- 3ème prix : 4 places pour Le Pal (2 entrées adultes et 2 entrées enfants valables pour la saison 2022). [valeur 106€]
- 4ème prix : 4 places pour Vulcania (2 entrées adultes et 2 entrées enfants valables pour la saison 2022). [valeur 104€]
- 5ème prix : 4 places pour le Parc Animalier d'Auvergne à Ardes-sur-Couze (2 entrées adultes et 2 entrées enfants valables pour la saison 2022). [valeur 76€]

[valeurs des lots selon prix publics indiqués sur le site des prestataires]

Le lot gagné est considéré comme acquis et ne peut faire l'objet d'aucun échange, ni d'autres dotations. Chaque lot ne peut donner lieu à une contrepartie.

Le nom du bénéficiaire du lot ne pourra, en aucun cas, être échangé, ni cédé à un tiers pour remboursement ou échange etc... (Mêmes conditions que le gagnant, aucune exception ne sera faite).

Article 8- Remise des prix

Les gagnants seront avertis par courrier, mail ou téléphone. Une remise des prix en présentiel pourrait avoir lieu à la suite du concours ; à confirmer en fonction de la situation sanitaire. La remise des prix implique l'acceptation de la prise de photos des gagnants, photos qui pourront être diffusées sur tout support de communication.

Article 7 – Droit à l'image

La participation au jeu-concours vaut autorisation pour OPHIS d'utiliser les photos ou dessins et les noms des participants dans le cadre de sa communication sur l'ensemble de ses supports (exposition, journaux, site internet d'OPHIS, réseaux sociaux etc.).

Article 8 – Modification-Prolongement – Annulation du jeu

OPHIS se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, et notamment en raison du contexte sanitaire, de modifier, de prolonger ou d'annuler le présent jeu.

Article 9 - Responsabilité

L'organisateur du jeu décline toute responsabilité en cas de problème d'acheminement ou de perte de courrier postal et notamment en cas de perte des dessins.

Article 10 - Acceptation du règlement

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Le règlement du jeu-concours est disponible pendant toute la durée du jeu-concours sur le site internet www.ophis.fr.

Il sera adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande auprès du service communication d'OPHIS (adresse indiquée plus bas).

Le présent règlement est déposé auprès de l'étude d'huissier de justice : Maître Philippe Molin au 4 rue Jean de Berry, 63200 RIOM.

Article 11 - Loi Informatique et Libertés

Conformément à la loi du 06-01-1978 dite Loi Informatique et Libertés, les candidats disposent d'un droit à l'information, d'un droit d'accès et d'un droit de rectification sur les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu en s'adressant à :

Service Communication

Ophis du Puy-de-Dôme

32 rue de Blanzat

CS 10522

63028 Clermont-Ferrand cedex2

Tel : 04 73 41 16 16

ophiscontact@ophis.fr

Grâce au titre 6 et 12 ans

OPHIS
70 ANS

**GRAND JEU CONCOURS
70 ANS OPHIS**

**DESSINE LA MAISON
DE TES RÊVES EN 2030 !**

À GAGNER

1^{er} PRIX Une tablette
et la participation à un groupe d'échanges sur un nouveau projet d'habitat OPHIS

2^e PRIX Un bon d'achat de 15€
à la Librairie Les Visions
à Clermont-Ferrand

3^e, 4^e et 5^e PRIX Des ateliers sur le PA, Valérie,
et le Parc Arrière d'Auxerre.
1 place adulte + 2 places enfants par atelier

POUR PARTICIPER

Tu es entre 6 et 12 ans ? Dessine la maison de tes rêves en 2030 sur une feuille de format A4 (21 x 29,7 cm) ou A3

- Envoie ton dessin par voie postale à OPHIS "Jeu concours 70 ans - dessin"
32 Rue de Blanzat CS 10522, 63 028 Clermont-Ferrand Cedex 2,
- ou par e-mail ophiscontact@ophis.fr (en photographiant ton dessin)

Merci de nous joindre impérativement :

- Ton nom, ton prénom, ton âge,
- la fiche de participation renseignée et l'autorisation parentale disponibles* sur www.ophis.fr ou sur simple demande au centre de relation client 04 73 41 16 16

Les participations seront clôturées le 31 août 2021 à 12h.

Les dessins seront partagés sur le compte Instagram d'OPHIS.

BONNE CHANCE À TOUS !

* Tu pourras retrouver le règlement intégral du jeu concours, la fiche de participation et l'autorisation parentale à partir de la page "Jeux concours" du site internet www.ophis.fr ou au service client.